

Liste de vérification ; Les essentiels du PI¹
Phase 1 du PI : les ententes consignées dans un canevas de PI
Solutions - Moyens - Stratégies

Consignation des points de référence	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prendre les décisions avec l'accord des parents <input type="checkbox"/> Proposer aux parents et aux intervenants un moyen d'approuver les ententes du PI <input type="checkbox"/> Consigner les Niveaux Actuels de Performance Scolaires (NAPf et NAPs)
Sélection des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sélectionner, à l'aide des parents et de l'élève lui-même si il en est capable, les besoins prioritaires de l'élève <input type="checkbox"/> Sélectionner les besoins prioritaires du milieu
Sélection et formulation des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Répondre aux besoins de l'élève <input type="checkbox"/> Répondre aux besoins du milieu <input type="checkbox"/> Cibler et formuler des objectifs sur le plan de l'instruction, de la socialisation et de la qualification <input type="checkbox"/> Cibler des objectifs pertinents, mesurables et observables <input type="checkbox"/> Cibler, au besoin, des objectifs liés à la transition <input type="checkbox"/> Aligner les objectifs au programme de formation de l'école québécoise <input type="checkbox"/> Aligner, au besoin, les objectifs aux finalités poursuivis pour cet élève
Précision des solutions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter de regrouper les élèves ayant une incapacité intellectuelle en fonction de leur déficience ou de leur diagnostic <input type="checkbox"/> Démontrer, le cas échéant, qu'un classement en classe adaptée serait dans l'intérêt de l'élève

¹ Source : Les essentiels du PI ont été identifiés à partir des *fonctions à caractère légal* consignées dans le *cahier des charges fonctionnel pour la conception et l'évaluation des plans d'intervention* (Myara, 2011).

- Choisir du matériel adapté en fonction des besoins et des capacités de l'élève
- Fournir, aux examens ministériels, les mêmes accommodements fournis en classe au courant de l'année scolaire
- Concevoir du matériel adapté en fonction des besoins et des capacités de l'élève
- Préciser, au besoin, les modifications liées au contenu pédagogique
- Préciser le nombre d'heures que l'élève passe en classe ressource
- Préciser si l'élève est placé en classe adaptée
- Préciser, au besoin, la raison pour laquelle l'élève est placé en classe adaptée
- Préciser, au besoin, les actions prises en vue de réintégrer l'élève en classe ordinaire
- Préciser, au besoin, les aides techniques ou technologiques que l'élève utilisera
- Prévoir à quel moment l'élève sera réintégré en classe ordinaire
- Préciser, au besoin, les services à fournir à l'élève pour le soutenir dans son cheminement scolaire
- Préciser, au besoin, les accommodations liées au contenu pédagogique
- Préciser, au besoin, dans quel contexte l'objectif ciblé sera mis en œuvre
- Préciser, au besoin, les accommodations liées aux examens ministériels
- Préciser, au besoin, les accommodations liées à l'aménagement de la classe ordinaire
- Préciser, au besoin, les modifications liées au niveau conceptuel de la tâche
- Fournir les encadrements nécessaires afin d'assurer que l'adaptation des services éducatifs à l'égard de l'élève soit mis en œuvre en conformité avec les prescriptions de la Charte et celles de la L.I.P.
- Fournir les formations nécessaires afin d'assurer que l'adaptation des services éducatifs à l'égard de l'élève soit mis en œuvre en conformité avec les prescriptions de la Charte et celles de la L.I.P.